



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRETE n° 2022-569

OBJET : Ouverture de la Tribune de la Salle Etienne Turpin située sur la Plaine des Sports G. Moga

Direction de l'Action éducative,
la Vie de quartier et des Sports,
Service des Sports

Réf : EA/CV

DGS :

Cab :

DGA : 

Directeur

CS :

Le Maire de la Ville de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2,

Vu le rapport d'Inspection de l'état du matériel de la Tribune de la Salle Etienne Turpin par la Société CJ Expertise en date du 29 août 2022,

Considérant que le rapport de la Tribune de la salle Etienne TURPIN conclut à un Avis général Favorable pour l'utilisation et l'exploitation de celle-ci,

Considérant le caractère à nouveau praticable de la Tribune,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'Arrêté n°2021-597 portant sur la fermeture de la Tribune de la Salle Etienne Turpin située sur la Plaine des sports Gilbert Moga est abrogé,

ARTICLE 2 :

Cet équipement fera l'objet d'une vérification périodique conforme à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire divisionnaire de Police et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité.

Fait à LA TESTE DE BUCH, en l'Hôtel de Ville, le 01 septembre 2022.


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220901-ARR2022_569-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2022

Affichage : 08/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

